

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIE–GASCONS
LE 19 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 19 décembre 2018 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Était également présente à cette séance, madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du Code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h30.

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01- Groupes musicaux ;
- 02- Demande d'aide financière pour la préparation aux sinistres ;
- 03- Embauche de deux journaliers saisonniers ;
- 04- Nomination d'un(e) secrétaire d'urbanisme ;
- 05- Comptes à payer ;
- 06- Rapport d'évaluation environnementale ;
- 07- Acceptation et autorisation de signature de la convention collective des salariés municipaux ;
- 08- Période de questions ;
- 09- Levée de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-618
GROUPES MUSICAUX

Dans le cadre des mercredis musicaux 2019, il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme, monsieur Éric Huard, à signer les contrats pour les groupes musicaux suivants;

The Moonshiners	5 500 \$, taxes en sus	10 juillet 2019
Traversion en fusion	4 500 \$	24 juillet 2019
The Porters	5 750 \$	31 juillet 2019

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des dépôts pour chaque groupe, si applicable;

QUE dans le cadre d'une festivité qui sera tenue le dimanche 28 juillet 2019, la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme, monsieur Éric Huard à signer le contrat avec le groupe «Raffy» au montant de 6 000 \$ et autorise le paiement du dépôt, si applicable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-619
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA
PRÉPARATION AUX SINISTRES

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-620
EMBAUCHE DE DEUX JOURNALIERS SAISONNIERS

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE les deux postes de journalier occasionnel occupés par messieurs Pierre Huard et Mathieu Gauthier deviennent des postes de journalier saisonnier régulier et ce, à compter du printemps 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-621
NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2018-09 « Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal nomme le secrétaire du Comité, sans toutefois que celui-ci soit membre de ce Comité;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons désigne madame Mélissa Castilloux Allain à titre de secrétaire du Comité consultatif d’urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-622
COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des comptes à payer suivants :

- Un montant de 3 249.14 \$, taxes en sus à Cimco Réfrigération pour des travaux de réparation et de remplacement au niveau du compresseur;
- Un montant de 1 555.03 \$, taxes incluses à Restaurant l’Étale pour le souper de Noël des employés;
- Un montant de 1 000 \$ pour l’achat de jouets pour la Joujouthèque, montant remboursable par le réseau du développement social de la MRC du Rocher-Percé. Le chèque sera émis sur réception de la demande écrite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-623
RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au montant de 850 \$ à Englobe, pour des frais supplémentaires pour le rapport d’évaluation environnementale Phase 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-624
ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE
LA CONVENTION COLLECTIVE DES SALARIÉS
MUNICIPAUX

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte et autorise la signature de la convention collective des salariés municipaux pour les années 2018-2022 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Chantal Vignet, à signer ladite convention et le protocole de fin de négociation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-625
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Marie-Ève Allain à 19h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet
Directrice générale/sec-très.